

PRÉ-INSCRIPTIONS

Pour **pré-inscrire** votre ou vos enfants à une ou plusieurs activités : envoyez un mail ou appelez le guichet unique.

À PARTIR DU LUNDI 5 OCTOBRE DÈS 8H30
(PUIS AU-DELÀ EN FONCTION DES PLACES DISPONIBLES)

Par souci d'équité, tout mail parvenu avant 8h30
le lundi 5 octobre ne sera pas pris en compte.

Lors de cet échange, il faudra nous préciser :

- les nom, prénom et date de naissance de votre ou vos enfant(s)
- votre nom et prénom
- un numéro de téléphone pour vous recontacter
- votre commune de résidence
- la ou les activités choisie(s) avec la date correspondante

3 activités maximum
par semaine

IL S'AGIT D'UNE PRÉ-INSCRIPTION ET NON D'UNE INSCRIPTION DÉFINITIVE, LE NOMBRE DE PLACES PAR ACTIVITÉ EST LIMITÉ ET TOUTES LES DEMANDES NE POURRONT PEUT-ÊTRE PAS ÊTRE SATISFAITES.

Par la suite, vous recevrez par mail ou téléphone une confirmation de votre demande.

Il faudra alors transmettre au Guichet Unique par mail ou par courrier les documents administratifs nécessaires dont vous trouverez la liste ci-dessous. Une facture vous sera ensuite transmise avec un paiement en ligne (pré-conisé) via le portail familles ou par tout autre moyen à votre convenance.

Attention, une fois les dates d'inscription validées par le service, plus aucune modification ou annulation ne sera possible. Un remboursement pourra avoir lieu uniquement sur présentation d'un certificat médical.

GUICHET UNIQUE

3 rue Colonel Roux
05000 GAP
Tél. : 04 92 53 24 23
guichet-unique@ville-gap.fr

APPELS TÉLÉPHONIQUES
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h

DOCUMENTS A FOURNIR UNE FOIS L'INSCRIPTION VALIDÉE (SAUF SI DÉJÀ FOURNIS)

- ☐ fiche enfant recto / verso 2026/2027 (à télécharger sur le site de la ville de Gap) *
- ☐ justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture eau, edf, téléphone fixe)*
- ☐ avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024*
- ☐ attestation de paiement des prestations de la CAF ou de la MSA de moins de 3 mois *

* sauf si déjà fournis

TARIFS AQUALUD

TARIFS

- Gapençais > minimum 7 €
maximum 8,30 €
- Résidents hors Gap : 11,70 €



Les tarifs comprennent le déplacement, l'encadrement, les prestations et le matériel, sauf pour l'activité VTT (**le casque est obligatoire**).

Les tarifs sont fixés en fonction des revenus de la famille et de son lieu de résidence.

ATTENTION : Les bons Caf d'aide au temps libre ne sont pas acceptés.

VILLE DE GAP - Direction des Sports

AQUALUD

8 - 11 ans

**VACANCES
DE TOUSSAINT
DU 19 AU 30
OCTOBRE 2026**



AQUALUD 8/11 ANS

Du 19 au 30 octobre 2026

PROGRAMME DE LA JOURNÉE :

- Accueil possible (sur inscription) à partir de 8h30 jusqu'à 10h au stade nautique de Fontreyne (salle 1^{er} étage)
- 10h00 : Jeux aquatiques au stade nautique
- 12h00 - 13h00 : Repas (Prévoir un pique-nique)
- 13h30 - 17h30 : Activités extérieures

(Les horaires sont donnés à titre indicatif, ils peuvent varier en fonction des activités proposées).

Nombre de places limité en fonction de l'activité.
Déplacements en bus de ville et minibus.



AQUALUD - MATÉRIEL À PRÉVOIR :

- Pour chaque jour, prévoir : maillot de bain, serviette, casquette, lunettes de bain et de soleil si nécessaire, crème solaire, pique-nique, bouteille d'eau et goûter ;
- Pour les activités extérieures : **une tenue adaptée en fonction de l'activité.**

**APPORTER SON CASQUE POUR LE VTT
ET SON VTT EN BON ÉTAT (PAS DE BMX)**

PROGRAMME DES ACTIVITÉS SPORTIVES :

SEMAINE 1

- **Lundi 19 octobre : Accrobranche** - Saint-Mens.
- **Mardi 20 octobre : Escalade en salle** - Duo des Cîmes (de 10h à 14h).
- **Mercredi 21 octobre : Boule lyonnaise** - La Blâche.
- **Jeudi 22 octobre : Patinoire** - Alp'Arena.
- **Vendredi 23 octobre : VTT** - Casque OBLIGATOIRE, prévoir un VTT en bon état, pas de BMX et savoir faire du vélo)

SEMAINE 2

- **Lundi 26 octobre : Accrobranche** - Saint-Mens.
- **Mardi 27 octobre : Via Ferrata** (Ne pas avoir peur du vide).
- **Mercredi 28 octobre : Boule lyonnaise** - La Blâche.
- **Jeudi 29 octobre : Escalade en salle** - Duo des Cîmes de 14h à 17h, ou en extérieur à la journée selon la météo
- **Vendredi 30 octobre : Tir à l'Arc** - au Cosec.



ATTENTION !

Passé l'heure de fin d'activité, la Direction des Sports ne pourra être tenue pour responsable des dommages subis ou causés par l'enfant. Nous demandons donc aux parents d'être impérativement présents à la fin de l'activité sauf si l'enfant est autorisé à partir seul après l'activité. La Direction des Sports se réserve la possibilité de changer le planning en fonction de la météo et de l'encadrement (aucune annulation).

En cas de mauvaises conditions météorologiques, la décision de repli est prise le matin même. Vous serez ainsi contacté par l'équipe d'encadrement qui vous proposera une autre activité. Pour obtenir des informations en cas de mauvaise météo, contactez le matin même la Direction des Sports, à partir de 9h, au 04 92 53 24 21.